

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-huit, le 12 février,  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au bâtiment Lagarde à CASTELNAU MONTRATIER-SAINTE ALAUZIE (Lot) sous la présidence de M. Jean-Claude BESSOU, président

**Étaient présents :** Mesdames BILBAULT Solange ; DEPRET Huguette ; ESPITALIER Isabelle ; GUERRET Christelle ; RECHE Arianne ; SABEL Marie-José ; TEULIERES Monique ; VINCENT Agnès.

Messieurs ALMERAS Jean-Pierre ; BACH Pierre ; BERGOUGNOUX Jean-Louis ; BESSIERES Christian ; BESSOU Jean Claude ; BONNEMORT Maurice ; BOUTARD Didier ; BRAMAND Bernard ; DOCHE Patrick ; FOURNIE Bernard ; GARDES Patrick ; GARY Fabrice ; JALBERT Christian ; LALABARDE Alain ; LAPEZE Alain ; MICHOT Bernard ; POUGET Claude ; RESSEGUIER Bernard ; ROLS Jacques ; ROUSSILLON Maurice ; SALES André ; SEMENADISSE André ; VIDAL Guy ; VIGNALS Bernard ; ZENI Jean.

**Étaient excusés :** Messieurs RAYNAL Gilbert ; VAYSSIERES Jean-Louis.

**2018-11 OBJET : VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES – ELABORATION DU PLUI**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que le cahier des charges du PLUi a pour objectif de détailler les attentes de la Communauté de Communes concernant l'élaboration du PLUi. Il précise que ce cahier des charges a été présenté à la Direction Départementale des Territoires.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le cahier des charges définit l'objet de la mission et présente le territoire de la Communauté de Communes du Quercy Blanc. Ce contexte permettra au prestataire de saisir les dynamiques en œuvre et les principaux enjeux territoriaux. Le cahier des charges définit également le contenu de la prestation ainsi que le déroulement attendu.

Monsieur le Président donne lecture du projet de cahier des charges.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le projet de cahier des charges pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, tel annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à lancer l'appel d'offre, signer le marché à venir et toute pièce relative à l'élaboration du PLUi ;
- **De conférer** au Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme :  
Castelnaud Montratie-Sainte Alauzie, le 13/02/2018  
Le Président,



Jean-Claude BESSOU